

**PROCES VERBAL – CONSEIL SYNDICAL**  
**Séance du 19 novembre 2015**

L'an deux mille quinze, le dix-neuf novembre, le Conseil Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à 18 heures, Salle des Fêtes de Pugnac, sous la présidence de Monsieur Baldès.

**Date de la convocation** : 10 novembre 2015

**Secrétaire de séance** : Monsieur JP. DUEZ (CdC du canton de Blaye)

**Nombre de membres présents** : 49

**CdC du canton de Blaye (17) :**

Titulaires : Baldès D. – Roturier J. – Villar P. – Laé G. – Jourdan A. – Loriaud X. – Margueritte B. – Duez JP. – Merchadou P. – Pastor GA.

Suppléants : Mathia A. – Caro C. – Rochet JL. – Sarraute B. – Carreau G. – Rimark F. – Diver B. (a pu participer au vote suite au départ de A. Mathia).

**CdC du canton de Bourg (6) :**

Titulaires : Blouin J. – Rodriguez R. – Guinaudie V. – Roux J. (avec pouvoir de V. Guinaudie suite à son départ) – Gravino B.

Suppléant : Gayrard H.

**CdC de l'Estuaire (10) :**

Titulaires : Plisson Ph. (avec pouvoir de B. Bournazeau) – Bailan B. – Labrieux Ph. – Ducout V. – Renou P. – Terrance J. – Gandré A. – Henrionnet JP. – Vérit AM.

Suppléant : Laisné JJ.

**CdC du Latitude Nord Gironde (16) :**

Titulaires : Edard JJ. – Soullignac J. – Cluzeau H. – Gelez J. – Misiak B. – Picq Mu. (avec pouvoir de E. Moulin suite à son départ) – Page E. – Renard A. – Domens JP. – Roques P. (avec pouvoir de B. Misiak suite à son départ) – Despérierz JL. – Dumas L. – Moulin E.

Suppléants : Grimée B. – Labeyrie JP. – Benoit D.

**Nombre de membres titulaires absents** : 30

**CdC du canton de Blaye (6) :** Pélisson A. – Sarton M. – Goutte M. (excusée) – Chovero F. – Bourdeau A. – Coronas P.

**CdC du canton de Bourg (10) :** Joly P. – Bayard D. – Pouchard E. – Gaillard M. – Touret P. – Besson D. – Plandé H. – Roman C. – Giresse G. (excusé) – Verges C.

**CdC de l'Estuaire (4) :** Bournazeau B. (donne pouvoir à Ph. Plisson) – Lavie-Cambot B. – Grenier B. – Rigal JM.

**CdC Latitude Nord Gironde : (10) :** Busquets B. – Lecointe H. (excusé) – Perdriaud P. (excusé) – Pelleton P. – Trophime S. – Bernard D. – Monestier J. – Jaubleau M. – Laclotte I. – Puchaud-David V.

Monsieur Duez (CdC de canton de Baye) a été désigné secrétaire de séance par le Conseil syndical (art. L. 2121-15 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominatif et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT est remplie : 49 membres présents sur 67.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Denis Baldès. Sur proposition du Président, le Conseil Syndical valide à l'unanimité le procès-verbal du dernier conseil.

### **Points d'information :**

- Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) : présentation du pré-projet et échanges.

Monsieur Baldès revient sur la réunion précédente organisée par le Sous-Préfet sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale. Il ne faut pas être pessimiste ; le schéma proposé qui entraîne la dissolution du Syndicat Mixte du SCOT n'est pas le seul scénario possible. Il est trop tôt pour se positionner quant au devenir des deux SCOT (Haute Gironde et Cubzaguais). Il faut continuer notre démarche. Le PADD va être rédigé dans les semaines à venir. Une réunion avec les Personnes Publiques Associées aura lieu en février. Les prochaines réunions du Bureau du Syndicat Mixte porteront sur la rédaction du PADD. Ce soir, c'est la trame du PADD qui constitue son « squelette » qui va vous être présentée. C'est important. C'est une première version qui dans le cadre de la phase suivante du DOO, pourra faire l'objet d'aller-retour. Elle ne fera l'objet d'une validation définitive qu'à la fin de la procédure.

Monsieur Baldès annonce le départ d'Agnès Charousset (ACIME) du poste de Cheffe de Projet au sein du groupement des bureaux d'études.

Les bureaux d'études présentent un power-point sur le projet de PADD. Monsieur Baldès demande aux élus d'intervenir s'il y a des remarques pendant la présentation.

Monsieur Renard (Cdc Latitude Nord Gironde), sur le thème de l'innovation, précise qu'elle se situe aussi dans ses modalités.

Monsieur Loriaud (Cdc du canton de Blaye) précise également qu'elle se trouve dans les pratiques.

Monsieur Plisson (Cdc de l'Estuaire) pense que Saint-André-de-Cubzac a une influence sur le sud du périmètre, même si Saint-André-de-Cubzac n'est pas dans le SCOT. Il estime qu'il faut l'inclure, si l'influence de Saint-André-de-Cubzac est si importante. Il aurait souhaité qu'il n'y ait qu'un seul SCOT.

Monsieur Baldès trouve logique l'intégration de Saint-André de Cubzac dans la réflexion pour faciliter les passerelles. Il estime qu'il faut regrouper les 2 SCOT.

Monsieur Renard dit que le projet d'échangeur est envisagé mais qu'il n'est pas encore réel. C'est une demande du territoire.

Monsieur Plisson pense que ces projets importants ne pourront être portés que par une grande Communauté de Communes.

Monsieur Baldès rappelle que le projet d'échangeur est inscrit dans le Schéma Départemental des Infrastructures.

Monsieur Renard indique que cela ne veut pas dire que le Département va tout financer.

Monsieur Degermann (consultant) explique que l'estimation de la consommation foncière dédiée au développement économique est chiffrée à partir des besoins d'emplois (le ratio est calculé en m<sup>2</sup> par emplois et par type d'activités, ou emplois par ha). Il pense qu'il faut être vigilant en recherchant davantage de densité, en étant plus économe en consommation d'espaces.

Madame Guinaudie (Cdc de Bourg en Gironde), Monsieur Renard et Madame Dumas (Cdc Latitude Nord) quittent la séance. Madame Guinaudie donne un pouvoir à Monsieur Roux (Cdc de Bourg en Gironde).

Monsieur Roques (Cdc Latitude Nord Gironde) s'interroge sur l'objectif de renforcer le pôle de santé de Blaye. Monsieur Degermann pense qu'il faut développer d'autres activités autour de la santé et du bien-être (exemple : thermalisme, cosmétique,...).

Monsieur Jourdan (Cdc de Blaye) part de la séance.

Monsieur Laisné (Cdc Estuaire) pense que l'axe 137 est un axe structurant important pour le territoire et pense également que le développement du tourisme est un axe porteur.

Messieurs Duez (Cdc du canton de Blaye) et Despériez (Cdc Latitude Nord Gironde) estiment qu'il faut garder une partie sur l'innovation rurale indépendante du reste du PADD.

Monsieur Duez précise que l'innovation est différente de la compétitivité.

Madame Picq (Cdc Latitude Nord Gironde) estime qu'il est important de mettre en valeur davantage ce qu'on entend par « tirer parti du développement de la Métropole bordelaise ».

Monsieur Edard (Cdc Latitude Nord Gironde) juge que demander que les zones d'activités soient de haute qualité environnementale rajoute des contraintes.

Madame Charoussat pense que les études environnementales permettent de se distinguer et de ne pas faire comme les autres.

Monsieur Degermann pense que l'on pourrait attirer des entreprises bordelaises installées dans des zones d'activités qui ne sont pas extraordinaires.

Monsieur Despériez juge que nous bénéficions d'un attrait intéressant pour accueillir des entreprises avec notre environnement paysager de qualité.

Madame Séres (Asconit Consultants) indique que le projet du PADD prévoit une consommation foncière de 500 ha pour accueillir de nouveaux habitants et faire du développement économique. Il faudra arrêter une géographie préférentielle pour ce développement, en privilégiant les secteurs à faible valeur ajoutée environnementale.

Monsieur Moulin (Cdc Latitude Nord Gironde) quitte la séance et donne un pouvoir à Madame Picq.

Madame Misiak (Cdc Latitude Nord Gironde) quitte la séance.

Monsieur Roux (Cdc Bourg en Gironde) informe que les Mairies de son secteur, la Communauté de Communes et le Syndicat Viticole des Côtes de Bourg ont signé des conventions de bon voisinage avec les viticulteurs à proximité des sites sensibles pour limiter les risques de pollution.

Le Conseil syndical valide l'intégration d'une partie environnementale bien identifiée dans le PADD.

Messieurs Mathia (Cdc du canton de Blaye) et Gravino (Cdc Bourg en Gironde) quittent la séance.

Voyant que certains élus quittent la séance, Monsieur le Président propose à l'assemblée de passer au point à l'ordre du jour soumis à délibération. Le point d'information sur les dernières décisions de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial est reporté en fin de séance. L'Assemblée valide.

**Point de l'ordre du jour :**

**Schéma Départemental de Coopération Intercommunale : avis sur la proposition du Préfet**  
*(Délibération 2015.11.19.001)*

Monsieur le Président rappelle que la loi du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) prévoit la mise en place de nouveaux schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI), dans les conditions définies à l'article 33 de ladite loi.

Dans un objectif de rationalisation de l'intercommunalité, la loi NOTRe redessine les compétences des collectivités et de leurs groupements, et fixe un seuil minimum de 15 000 habitants (population municipale) pour les EPCI à fiscalité propre.

Le Préfet a présenté le 19 octobre dernier à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) le projet de nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Gironde.

En application de l'article L5210-1-1.IV du Code Général des Collectivités Territoriales, le Préfet a adressé le projet de schéma « *pour avis aux conseils municipaux des communes et aux organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats mixtes concernés par les propositions de modification de la situation existante en matière de coopération intercommunale. Ils se prononcent dans un délai de deux mois à compter de la notification. A défaut de délibération dans ce délai, celle-ci est réputée favorable* ».

Dans ce projet, le Préfet propose plus précisément pour la Haute Gironde la fusion des cinq Communautés de communes existantes et la dissolution de nombreux syndicats, et notamment celui du SCoT de la Haute Gironde.

Le Bureau du Syndicat Mixte du SCoT de la Haute Gironde s'est réuni le 6 novembre dernier. Il n'a pas pris de position quant à la proposition du Préfet mais il souhaite demander au Préfet l'octroi d'un délai supplémentaire pour achever l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale et l'approuver, avant de dissoudre le cas échéant le Syndicat Mixte.

En application de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président propose de voter au scrutin secret, si un tiers des membres présents en sont d'accord. L'Assemblée valide cette proposition.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de procéder au vote. Un bureau de vote est mis en place avec 2 assesseurs : Madame Merchadou (Cdc du canton de Blaye) et Monsieur Labrieux (Cdc de l'Estuaire). Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

**Résultats du scrutin :**

- Nombre de votants (dont 4 pouvoirs) : 45
- Nombre de bulletins blancs : 0
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 45

**Résultats :**

- Oui : 9
- Non : 36

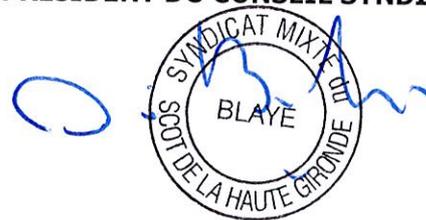
**Décision :** Le Conseil syndical, à la majorité, émet un avis négatif sur le projet de nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Gironde proposé par le Préfet.

Monsieur le Président propose de continuer avec le point d'information concernant les dernières décisions de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial. Monsieur Baldès et Monsieur Despérierz présentent les dernières décisions de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial. Il n'y a pas de remarques de l'Assemblée.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 21 heures 00.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

**LE PRESIDENT DU CONSEIL SYNDICAL**



**Denis BALDES**

